

Pour diffusion immédiate

## Un deuxième cycle pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial

**Québec, le 11 mars 2019.** — La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial publie aujourd'hui la version préliminaire du document *Un deuxième cycle pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial. Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois (SAQC)*.

Cette publication marque l'amorce du deuxième cycle de l'opération de l'évaluation SAQC, le premier cycle prenant fin en 2020. Il s'agit d'une version préliminaire qui sera utilisée par les établissements qui seront intégrés aux premières vagues du deuxième cycle. Quatre collèges participeront à une période de validation de la démarche et des outils proposés par la Commission. Une version définitive du cadre de référence sera publiée en 2021 en tenant compte des commentaires des collègues.

### Une évaluation en continuité avec le premier cycle

La finalité principale du deuxième cycle demeure l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et s'inscrit en continuité du premier cycle de l'évaluation SAQC. La Commission désire que l'opération ait des retombées pour tous les acteurs du réseau, au premier chef les étudiants. Elle maintient l'objectif de permettre de déceler les points forts et les points à améliorer, de même que de déterminer les actions susceptibles de rehausser la qualité de l'enseignement collégial.

Ainsi l'exprime la présidente, madame Murielle Lanciault : « Je suis heureuse d'annoncer la poursuite de l'évaluation SAQC, qui s'effectue avec le souci de maintenir nos pratiques reconnues à l'international, tout en tenant compte des préoccupations des collègues québécois, au bénéfice de la qualité de l'enseignement collégial et des étudiants. »

Le premier cycle de l'évaluation SAQC invitait les collègues à décrire leurs mécanismes, à mesurer leur efficacité et à témoigner de leur révision. Ce deuxième cycle leur demande principalement de faire une analyse critique de l'ensemble de leurs mécanismes par critère, pour chaque composante ainsi que pour l'ensemble de leur système d'assurance qualité et d'élaborer un plan d'action.

## **Perspectives d'allègement**

La Commission a le souci d'alléger le processus d'audit en s'appuyant sur l'expertise développée par les collègues lors du premier cycle. Elle maintient donc pour ce deuxième cycle la même approche, les mêmes composantes, les mêmes objets d'évaluation et les mêmes critères. Aussi, la Commission continuera, comme elle le faisait lors du premier cycle, à offrir de la formation aux collègues et leur proposera différents gabarits pour soutenir leur démarche. De plus, un accompagnement plus soutenu pourra être offert aux collègues, le cas échéant, afin de bien les guider dans leur démarche d'autoévaluation.

## **Un guide d'autoévaluation pour soutenir les collègues**

Le document publié aujourd'hui comprend deux parties. La première partie présente les orientations et le cadre de référence. La deuxième partie du document constitue le guide d'autoévaluation proposé par la Commission pour soutenir les collègues dans la réalisation de leur démarche d'autoévaluation. Il décrit essentiellement les étapes de la démarche d'autoévaluation.

## **À propos de la Commission**

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 116 établissements.

Pour consulter le document ou pour en connaître davantage sur les activités de la Commission, visitez le [www.ceec.gouv.qc.ca](http://www.ceec.gouv.qc.ca).

### **Source :**

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : [marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca](mailto:marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca) –Téléphone : 418 646-5812